

Swiss Confederation

Federal Office for Agriculture FOAG Ufficio federale dell'agricoltura UFAG Office fédéral de l'agriculture OFAG Bundesamt für Landwirtschaft BLW

Plant Variety Rights Office Ufficio della protezione delle varietà Bureau de la protection des variétés Büro für Sortenschutz

Procuration en faveur d'un représentant en lien avec la protection des variétés en Suisse

Le / la soussigné(e) / les soussignés (Prénom, nom et/ou raison sociale, adresse exacte)	
Détenteur du titre de protection	
donne / donnent procuration à (Prénom, nom et/ou raison sociale, adresse exacte)	
Représentant en Suisse	
	itre de protection pour les nouvelles variétés en Suisse protection jusqu'à la révocation de ladite procuration.
Nom botanique du taxon	
Numéro de la demande de protection des variétés ou du titre de protection (registre) en Suisse, si déjà connu	
Référence de l'obtenteur	
Dénomination variétale	
Le représentant a l'autorisation et l'obligation d'exercer tous les droits et devoirs en lien avec la variété, notamment de déposer et de retirer des demandes, de signer des pièces du dossier, d'apporter le cas échéant des améliorations aux documents, de payer les taxes et de mettre fin à la protection. La procuration s'éteint dans les cas mentionnés à l'art. 35 CO uniquement après révocation expresse. Signature Lieu / Date	